

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2024



Le DOB a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité.

L'article 22 du règlement intérieur du Conseil Municipal prévoit que le débat d'orientation budgétaire a lieu chaque année au maximum deux mois avant l'examen du budget, lors d'une séance ordinaire, après inscription à l'ordre du jour ou lors d'une séance réservée à cet effet. Il donne lieu à délibération et est enregistré au procès-verbal de séance.

Toute convocation est accompagnée du présent rapport pouvant inclure notamment les analyses prospectives, les informations sur les principaux investissements, le niveau d'endettement et les perspectives de taux de fiscalité, le produit escompté des recettes fiscales et des dotations de l'Etat, l'enveloppe des dépenses nettes de fonctionnement, les charges d'intérêt de la dette, l'épargne brute, les charges d'amortissement de la dette, l'épargne nette, l'enveloppe des dépenses d'investissements nettes, les résultats de l'exercice précédent ainsi que les autorisations de programme.

Le présent rapport d'orientations budgétaires répond aux obligations de l'article 4 du règlement budgétaire et financier approuvé le 27 septembre 2022.

CONTEXTE D'ÉLABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Depuis quelques semaines, un terme apparaît de plus en plus fréquemment dans les discours et diverses analyses : « incertitude ».

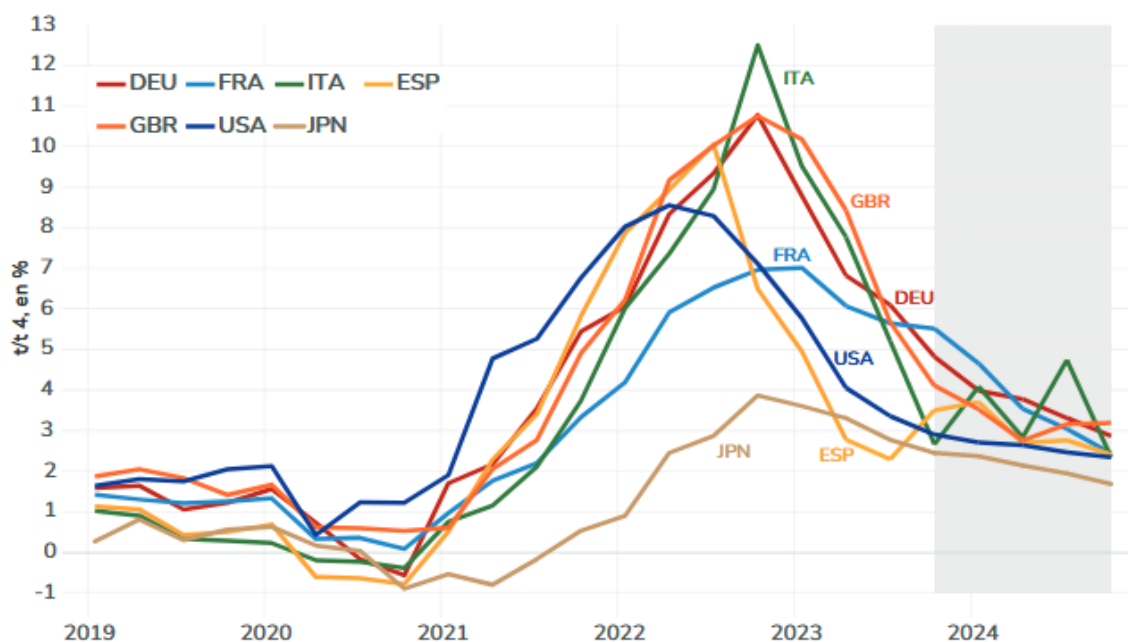
Tous les acteurs, que ce soit ménages, entreprises, organismes publics ou investissements doivent désormais composer avec une incertitude accrue. Tout d'abord celle qui entoure l'état réel de nos économies, celle sur la nature des réponses politiques et/ou monétaires à mettre œuvre, celle ayant trait à la transmission des chocs passés ou bien encore celle inhérent aux effets du resserrement monétaire massif.

Si l'inflation représentait une source d'incertitude et de préoccupation majeure, l'attention semble désormais se déplacer vers l'impact, sur la croissance, des hausses de taux directeurs opérées par les Banques Centrales. Jérôme Powell, à la fin d'été, lors de la réunion Jackson Hole déclarait qu'« *il existe toujours une incertitude entourant le degré exact de restriction de la politique monétaire* », ajoutant que la difficulté de calibrage de la politique monétaire est « *accrue par l'incertitude sur les délais de transmission du resserrement monétaire à l'activité économique* ». Christine Lagarde a également tenu un discours similaire, soulignant que « *la politique monétaire ne doit pas devenir elle-même une source d'incertitude* » et que les banques centrales devront « *parler de l'avenir de manière à mieux faire comprendre l'incertitude à laquelle [elles sont] confrontées* » pour préserver leur crédibilité.

L'année 2024 qui se profile comporte de nombreuses incertitudes. La première concerne les conséquences des politiques monétaires conduites sur l'économie et l'activité. Lorsque que le taux terminal aura été atteint, combien de temps restera-t-il à ce niveau avant d'entamer une diminution graduelle? Aussi, les effets des chocs dus à la pandémie, à la guerre en Ukraine, à l'envolée de l'inflation se feront sentir durablement. De plus, les délais de transmission de la politique monétaire sont longs, variables et ne peuvent pas être estimés avec précision, entraînant une deuxième incertitude autour des anticipations et des prévisions. Enfin, un autre quatrième type d'incertitude est lié aux risques et tensions géopolitiques, toujours vives dans de nombreux points du globe, et susceptibles d'avoir des répercussions économiques.

1.1 Si la décrue de l'inflation semble en cours, le niveau des prix reste élevé

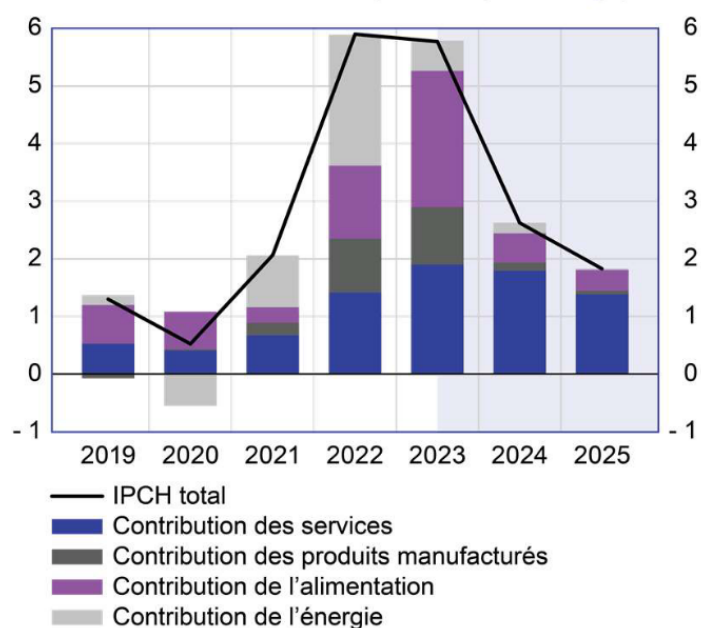
Si la dynamique désinflationniste tend à se confirmer, elle est trop lente dans la zone euro. En effet, si l'inflation aux Etats-Unis est passée de 8,4 % à 3,1 % entre la fin des étés 2022 et 2023, la zone euro n'a enregistré qu'une diminution de 8,8 % à 5,1 %, dans la mesure notamment où les prix des services ne ralentissent que trop modérément. En France, après un pic à 7,3% fin février 2023, l'indice des prix à la consommation harmonisé s'est également replié à 5,1% au début de juillet, avant de rebondir légèrement, sous les effets conjugués de la hausse de 10 % des tarifs réglementés de vente de l'électricité au 1^{er} août ou bien encore les tensions sur le marché du pétrole).



Selon les dernières projections, l'inflation totale s'établirait à 5,8% en France pour l'année 2023, et à 4,2% hors énergie et alimentation. Pour 2024, l'inflation atteindrait 2,6%, toujours alimentée par les prix des services. La composition de l'inflation évoluera sensiblement : après une première phase d'inflation énergétique en 2022 notamment, suivi par la hausse des prix manufacturés et alimentaires, c'est bien le maintien des prix dans les services qui prendra le relais de l'inflation, dans le sillage notamment des récentes revalorisations salariales, mais sans risque d'emballement à ce jour (sauf en cas de nouveau conflit géopolitique, ce qui n'est pas à exclure).

Décomposition de l'IPCH

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Sur la composante énergétique de l'inflation, les craintes sur les approvisionnements européens en gaz, suite à la guerre en Ukraine, avaient notamment porté le prix de gros du gaz à des niveaux historiques, dont les effets ont également impacté le prix de l'électricité (au regard du fonctionnement du marché européen). Dans le même temps, les matières premières agricoles ont vu leurs cours flamber (+ 48 % en avril 2022), à la suite notamment de la chute des exportations ukrainiennes et russes de céréales.

Comme évoqué précédemment, le contexte est très différent désormais. En ce qui concerne les énergies fossiles, les chocs se situent essentiellement sur le pétrole, les craintes sur les difficultés d'approvisionnement sur le gaz ayant nettement reflué compte tenu de la réduction de la dépendance européenne au gaz russe. Au cours de l'été 2023, le prix du pétrole a augmenté, suite notamment à une politique de restriction de l'offre par l'Opep et la Russie, et laissé craindre une interruption dans la baisse de l'inflation totale amorcée au cours du premier semestre 2023.

Pour autant, cette baisse de l'inflation ne saurait masquer la hausse du niveau général des prix sur l'ensemble de la période post-COVID. En premier la fin d'année 2019 comme point de référence, l'indice des prix se situait, à l'été 2023, 18% plus haut aux Etats-Unis et 17% plus haut en zone euro.

1.2 Croissance en panne et reprise graduelle en perspective

L'économie mondiale poursuit sa perte en vitesse, compte tenu des effets conjugués du fort resserrement monétaire des banques centrales, du ralentissement du commerce international, et de l'essoufflement de la consommation des ménages, et ce alors que les amortisseurs issus du « quoi qu'il en coûte » commencent à s'estomper.

La vigueur du secteur des services, qui avait alimenté la reprise de la croissance post-pandémie, s'amenuise, les indices PMI des services étant en contraction, particulièrement en zone euro. Cette situation met également en lumière l'érosion du pouvoir d'achat des ménages.

La principale différence de croissance entre les Etats-Unis et la zone euro provient en grande partie de la demande intérieure, et singulièrement de la demande des ménages.

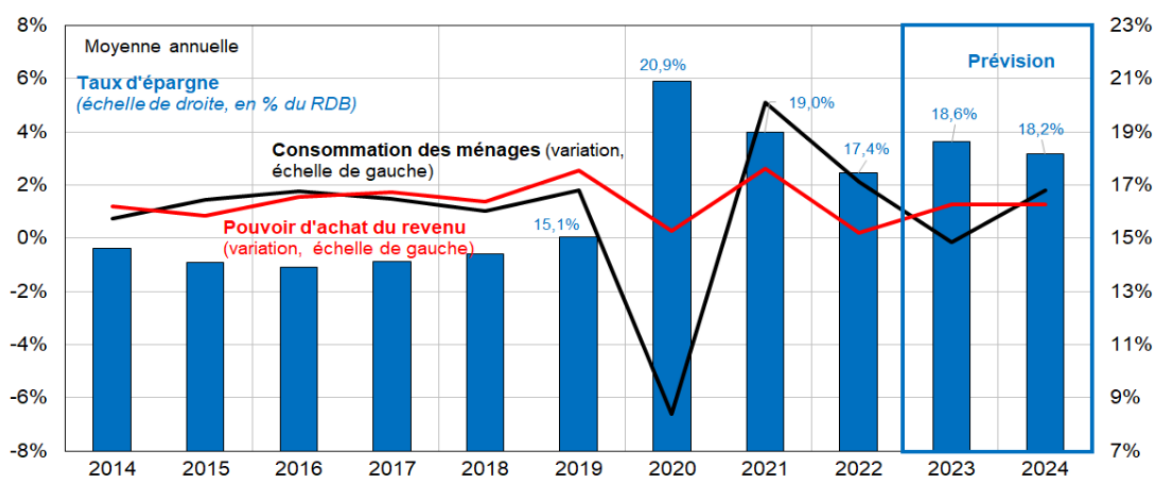
Plus de trois années après le déclenchement de la crise sanitaire, la grande majorité des pays enregistre un déficit d'activité et de croissance par rapport à la trajectoire contrefactuelle où le PIB aurait progressé à la même vitesse que les tendances de croissances observées avant 2020. Ce constat permet de formuler l'hypothèse que les crises successives auront des effets durables sur la croissance potentielle.

La croissance économique sera assurément modérée en 2023 et en 2024 en zone euro, sous le poids du niveau des prix et des taux d'intérêt, et des difficultés croissantes d'accès au crédit bancaire. Selon nos estimations, près d'un point de croissance de PIB serait amputé par les conséquences de la politique monétaire. En raison des effets retardés de diffusion de hausses des taux sur l'activité (qui produisent leur plein effet à horizon 12-18 mois), l'impact du resserrement monétaire sur la croissance se fera principalement sentir en 2024.

Le tableau ci-dessous vous permet de mesurer l'impact des différentes crises successives sur la croissance en France, ainsi que l'évolution des différentes natures de chocs qui sont venues impacter l'activité et l'économie.

Croissance hors chocs	2022 : 4,1 %	2023 : 1,6 %	2024 : 1,7 %	2022-2024 : 7,6 %
Choc Covid et approvisionnements	-0,3	0,1	0,2	-0,1
Remontée des taux	-0,1	-0,4	-0,9	-1,4
Incertitude et tensions géopolitiques	-0,5	0,1	0,1	-0,4
Choc énergie (y compris bouclier et mesures énergie/inflation)*	-0,5	-0,6	-0,3	-1,4
Autres nouvelles mesures budgétaires	0,0	0,1	0,0	0,1
Croissance observée et prévue	2022 : 2,5 %	2023 : 0,9 %	2024 : 0,8 %	2022-2024 : 4,3 %

Comme évoqué précédemment, la consommation des ménages, moteur de la croissance du marché intérieur, ainsi que d'un tiers des ressources départementales (à travers la Taxe sur la Valeur Ajoutée) sera particulièrement affectée par ces facteurs, dans une ampleur que les excédents d'épargne hérités de la période de confinement ne sauront plus atténuer. Aussi, le degré élevé d'incertitudes qui caractérise l'environnement actuel conduit à la constitution d'une épargne de précaution, défavorable à l'activité.



La croissance de l'économie française s'établirait à 0,9% en 2023, un chiffre en trompe-l'œil compte tenu d'effets de rattrapage (fin des grèves dans certaines raffineries) et de la variation des stocks. Les prévisions pour 2024 convergent autour de 1%.

Sur le marché des taux, la Banque Centrale Européenne pourrait engager un cycle baissier de ses taux directeurs, en ramenant progressivement ces derniers autour de 2 % à l'horizon 2025.

Avec + 4 % au troisième trimestre 2023, les défaillances d'entreprises cumulées sur 3 mois ont été, pour le 2e trimestre consécutif, supérieures à leur niveau d'avant-Covid sur la même période, sur la base de l'exploitation des données de la Banque de France.

Plusieurs secteurs enregistrent déjà plus de défaillances qu'avant le Covid-19 (en cumul sur 12 mois à fin août 2023) : l'industrie (+8%), l'hébergement-restauration (+3%) et les

activités immobilières (+3%). Ces secteurs d'activité sont concernés aussi bien par des problématiques de trésorerie que de rentabilité ou bien encore de demande.

Un véritable point de vigilance concerne une dégradation des comportements de paiement : à titre d'illustration, la proportion des entreprises subissant des retards de paiement a augmenté à 36,2% dans le secteur du bâtiment, selon une enquête menée par l'Insee en juillet.

Un second point de vigilance a trait au coût en matière d'emplois. La proportion plus importante de liquidations judiciaires (66% des défaillances sur janvier-septembre 2023, contre 52% sur la même période de 2019 selon les statistiques des greffiers des tribunaux de commerce) est de nature à accroître ce risque.

Loi de Finances 2024 : Orientations Générales

L'examen du PLF 2024 en commission à l'Assemblée Nationale a débuté le 10 octobre dernier.

Le 18 octobre, par l'usage de l'article 49.3 de la Constitution, Elisabeth Borne engage une nouvelle fois la responsabilité de son gouvernement pour assurer, après moins d'une journée de débats parlementaires, le passage du volet « recettes » du texte.

Le 7 novembre, le volet « dépenses » du texte est adopté à nouveau grâce à l'usage du 49.3 après une semaine de débats parlementaires.

Ce PLF 2024 s'inscrit dans un contexte macroéconomique marqué par la hausse des taux d'intérêts mais avec une inflation sensiblement en baisse comparée à l'année précédente.

Selon l'INSEE et la Banque de France, la croissance s'établirait aux alentours de +1 % pour l'année 2023. En progression sur 2024 selon les estimations avec +1,4 %.

L'inflation (IPCH) pour 2023 est de 5.7%. Pour l'année 2024, une inflation en baisse à +2,6 % est attendue. La prévision du déficit est établie à 4,9 % du PIB pour 2023 avec un objectif de baisse à 4,4 % du PIB pour 2024. Enfin le taux de chômage reste proche des estimations de l'année dernière pour 2023 avec 7,2 %, il est attendu en légère hausse en 2024 à 7,5 %.

UNE TRAJECTOIRE DE MAITRISE DES FINANCES PUBLIQUES :

Ce PLF 2024 affiche un objectif d'économies de l'ordre de 16 Md €. Pour y parvenir plusieurs points d'action sont concernés : la fin des dispositifs de soutien face à la hausse du coût de l'énergie, la réduction des aides aux entreprises accordées dans le cadre des politiques de l'emploi, des économies issues d'un nouveau dispositif de lutte contre les fraudes fiscales, fraudes aux aides sociales, fraudes aux aides publiques, des économies issues de la suppression de l'avantage fiscal accordé sur le gazole non routier des secteurs du BTP et de l'agriculture.

Dans cet objectif de maîtrise le PLF 2024 prévoit également l'échelonnement de la suppression de la CVAE, qui devait initialement être effective dès 2024 ; pour une disparition totale en 2027.

PRINCIPALES MESURES CONCERNANT LES COLLECTIVITES :

- La répartition de la DGF voit cette année encore un abondement de son enveloppe globale, à hauteur de 220 M€ nets. Dont 190 M€ nets répartis sur la DGF des communes entre DSR et DSI et 90 M€ sur la dotation d'intercommunalité des EPCI avec 30 M€ nets et 60 M€ issus de la dotation de compensation.
- Poursuite du soutien à l'investissement local avec le maintien des DETR, DSIL, DPV et DSID pour un volume global à 2 Md€ ; qui passe également par un verdissement de ces dotations et la nécessité d'une part favorable à l'environnement dans les projets concernés.
- Extension de l'assiette d'éligibilité au FCTVA aux dépenses d'aménagement de terrains.
- Abondement du fonds vert qui passe à 2,5 Md€
- La dotation biodiversité est doublée pour atteindre 100 M€ et devient la dotation de soutien aux aménités rurales.
- Harmonisation des dispositifs de zonages des territoires ruraux avec la fusion des ZRR, BER et ZoRCoMiR vers le nouveau dispositif « France Ruralités Revitalisation »
- Instauration au 1er janvier 2024 d'une dotation aux communes nouvelles. Distincte de la DGF elle concernera les communes de moins de 150 000 habitants et sera constituée :
 - D'une part « garantie » qui permettra l'assurance pendant 3 ans d'une non baisse du montant de DGF perçu l'année précédant la création
 - D'une part « amorçage » de 10 € par habitant perçue pendant les trois premières années de vie de la commune nouvelle.

MESURES CONCERNANT LA FISCALITE LOCALE :

- La revalorisation annuelle des valeurs locatives est fixée + 3.9%.
- Dans le cadre de la réforme du périmètre des zones tendues, création d'une compensation pour combler la perte de produit de THLV qui ne serait pas compensée par l'instauration de la majoration à la THRS.
- Instauration d'une exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) de 25 ans pour les logements sociaux anciens (>40ans) et ayant bénéficié d'une rénovation thermique importante.
- Création d'un abattement de 30% de TFPB pour les logements sociaux situés en QPV
- Un amendement prévoit l'assouplissement des règles de lien dans l'évolution des taux de la fiscalité locale. Il y aura possibilité de faire varier librement entre eux les taux des TFPB, TFPNB et CFE.
- Un autre amendement prévoit une exonération facultative de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) en faveur des associations d'utilité publique et d'intérêt général

- Exonération totale de la TICPE pour les véhicules opérationnels et de surveillance des SDIS.
- Création d'une garantie plancher de la fraction de TVA allouée aux départements en compensation de la perte de CVAE.
- Mise en place d'une expérimentation d'un service de télédéclaration par les plateformes de réservation d'hébergement pour centraliser la gestion de la taxe de séjour. Création également d'une taxe de séjour additionnelle à celles en vigueur en Ile-de-France

MESURES COMPLÉMENTAIRES :

- Généralisation des budgets verts pour les collectivités de plus de 3 500 habitants. Un état intitulé « Impact du budget pour la transition écologique » serait annexé au CA ou CFU de la collectivité. Limité aux dépenses d'investissement, il viendrait présenter la part des dépenses favorables et défavorables aux objectifs de transition écologique. Un décret fixera le modèle de lecture retenu, application prévue à partir de l'analyse des comptes de l'exercice 2024.
- Report de la suppression du fonds de compensation pour les activités périscolaires. Initialement le bénéfice du fonds devait être divisé par deux dès cette année, puis supprimé pour la rentrée 2024. Finalement les crédits pour l'année 2023-2024 ont été rétablis et un amendement prévoit le report de la suppression à la rentrée 2025.
- Soutien à la sécurité civile dans le cadre de la lutte contre les feux de forêt, avec 146 M€ ouverts en crédits de paiement pour le renouvellement de la flotte aérienne et renforcement des moyens matériels des SDIS.
- Soutien à l'investissement des collectivités d'outre-mer par l'abondement de 8 M€ du Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI), l'objectif étant le financement de l'amélioration des réseaux d'eau et d'assainissement.

La trajectoire prospective

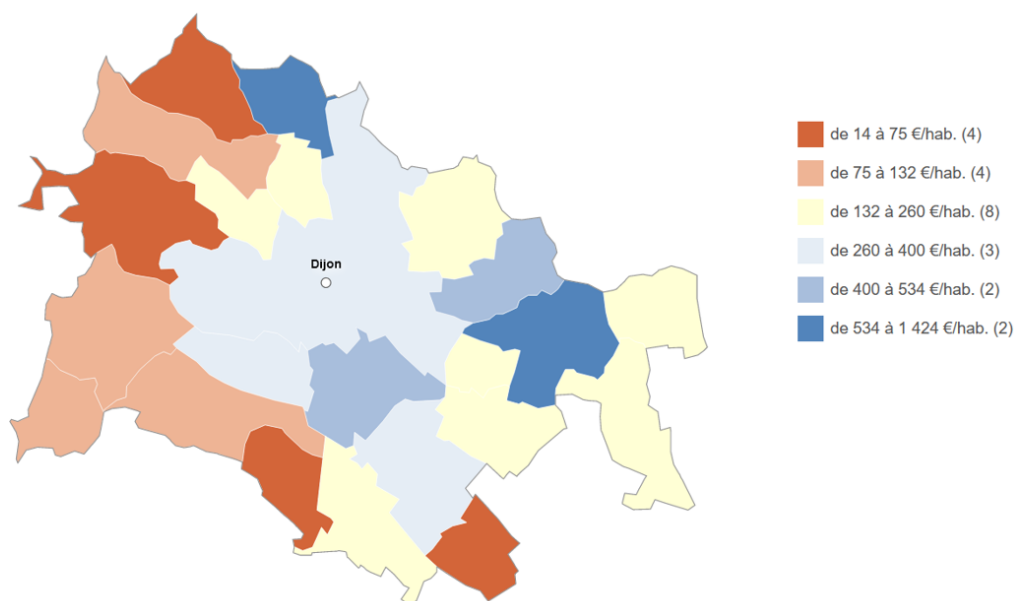
Le présent rapport d'orientations budgétaires vise à vous faire état des tendances budgétaires pour la période 2024-2026, en veillant notamment à vérifier les conditions de maintien de la solvabilité financière de la commune.

Malgré un contexte budgétaire contraint, et marqué par de nombreuses incertitudes sur nos ressources (application à nouveau, à compter de 2024, de l'écrêtement péréqué de notre dotation forfaitaire, effets de la baisse des transactions immobilières sur la taxe additionnelle aux droits de mutation), la prospective qui vous est présentée fait le choix d'une stratégie offensive et volontariste de continuer à préparer l'avenir.

Comme décliné tout au long du présent rapport, le niveau d'investissement de la période 2024-2026 s'établit à un niveau extrêmement soutenu, de l'ordre de 7 M€ annuels (soit plus 600 euros par habitant). Largement supérieur à la moyenne des communes de la Métropole, il traduit l'engagement fort de la municipalité afin de répondre aux grands enjeux contemporains, notamment environnementaux et climatiques, et renforcer l'attractivité et le dynamisme de la commune.

Dépenses d'investissement hors remboursement du capital de la dette par habitant en 2022 (en €/hab.)

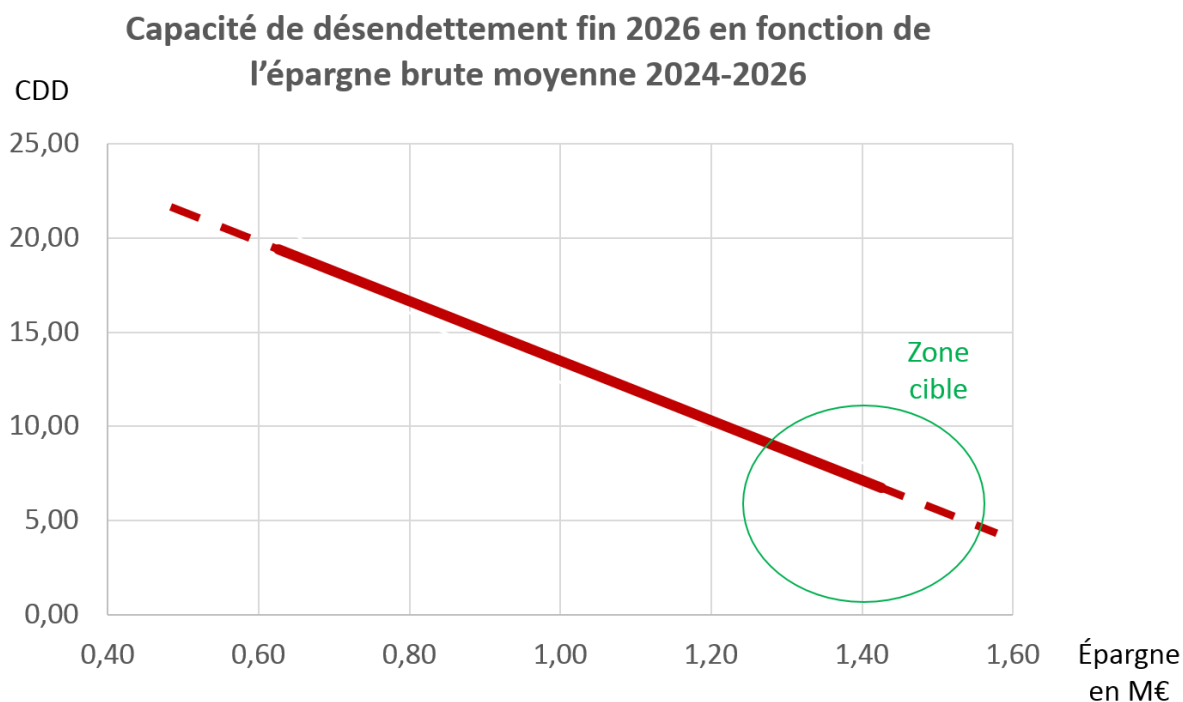
Dijon Métropole



Compte tenu des incertitudes et des pressions exogènes qui pèsent sur le budget de la commune, le pilotage de nos finances repose sur l'analyse de différents stress-test, actualisés de manière régulière. Ils permettent de suivre l'évolution de nos principaux ratios de solvabilité en fonction de nombreux paramètres, tels que les conséquences des lois de finances, la situation sur les marchés financiers, les effets de la variation de la dotation de solidarité communautaire ou bien encore l'impact de l'inflation sur notre capacité à investir.

Par voie de conséquence, cet outil de pilotage permet à la commune de conserver une totale agilité budgétaire et d'anticiper les éventuelles mesures à prendre, ou les éventuelles modifications de phasage d'opérations à apporter pour concilier maintien d'un haut niveau de dépenses d'équipement, et garantir de la santé financière structurelle de la commune.

À titre d'illustration, le graphique ci-dessous vous présente le niveau de capacité de désendettement atteint par notre commune en 2026, en fonction de l'épargne brute moyenne sur la période 2024-2026. Il permet notamment de fixer le cap de l'évolution de nos dépenses réelles de fonctionnement afin de conserver un niveau d'autofinancement en adéquation avec notre cycle d'investissement.



Compte tenu de la forte remontée des taux d'intérêt, ces simulations permettent de définir, à chaque fin d'exercice budgétaire, la stratégie à tenir en matière de financement des investissements, entre mobilisation de la ressource bancaire et mobilisation (partielle) du fonds de roulement de la commune.

2024 : la transition énergétique au cœur du programme d'investissement

1. Contexte général

Grâce à une année 2023 maîtrisée au niveau des dépenses de fonctionnement et un accompagnement de nos partenaires institutionnels dans notre programme d'investissement, nous n'avons pas eu besoin de recourir à l'emprunt en 2023.

De ce fait, le désendettement engagé depuis 2 ans, nous permet de bénéficier d'une capacité d'endettement en 2024 afin de financer, notamment, les travaux de réhabilitation de l'école maternelle Buisson Rond (3.5 M€).

La feuille de route « transition énergétique » mise en œuvre permet de maîtriser, malgré la hausse du coût de l'énergie, nos charges à caractère général. L'engagement collectif des services municipaux dans une politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement permet par ailleurs de dégager une capacité d'autofinancement appréciable pour un programme d'investissement ambitieux au service de l'ensemble des Chevignois.

Le résultat de clôture du budget annexe de la ZAC des terres Rousses (+2.3 M€) constitue par ailleurs la garantie de pouvoir financer nos investissements sans dégrader les principaux ratios financiers de la collectivité.

2. Résultats prévisionnels 2023

Le tableau ci-dessous retrace la situation au **21 décembre 2023** hors reprise des résultats.

	2022	2023
Fonctionnement	361.192 €	2.03 M€
Investissement	- 3.913.926 €	1.97 M€
Restes à réaliser	2.441.197 €	2.1 M€
TOTAL	- 1.111.537 €	+ 6.1 M€

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Le Plan Pluriannuel d'Investissement

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Extension des halles Coubertin	568 336 €	1 021 057 €	210 968 €	7 415 €			1 812 193 €
Rénovation de l'école du Buisson Rond	720 €	127 730 €	435 016 €	3 500 000 €	3 500 000 €	2 436 535 €	10 000 000 €
Terrain synthétique de football	3 564 €	1 388 116 €	31 911 €				1 423 591 €
Rénovation thermique Ez Allouères	94 685 €	1 503 871 €	850 000 €				2 448 556 €
Rénovation du polygone + tribunes				80 000 €	1 800 000 €	1 800 000 €	3 680 000 €
Rénovation école Henri Marc					1 000 000 €	1 000 000 €	2 000 000 €
Accueil Mairie				540 000 €	360 000 €		900 000 €
Relamping / Plan LEDS				15 000 €	500 000 €	500 000 €	1 015 000 €
Total charges projets structurants	667 305 €	4 040 773 €	1 527 895 €	4 142 415 €	7 160 000 €	5 736 535 €	23 279 340 €

3 projets phares se dégagent en 2024 :

- La réhabilitation du groupe scolaire Buisson Rond,
- La refonte de l'accueil de l'hôtel de Ville
- Le relamping des bâtiments communaux (lancement des études)

Ces 3 projets, qui s'inscrivent totalement dans notre plan de transition énergétique, s'accompagneront du lancement des études en vue de la réhabilitation du polygone ainsi que celle en vue de la réalisation d'un skate park.

Ces opérations seront complétées par nos investissements récurrents :

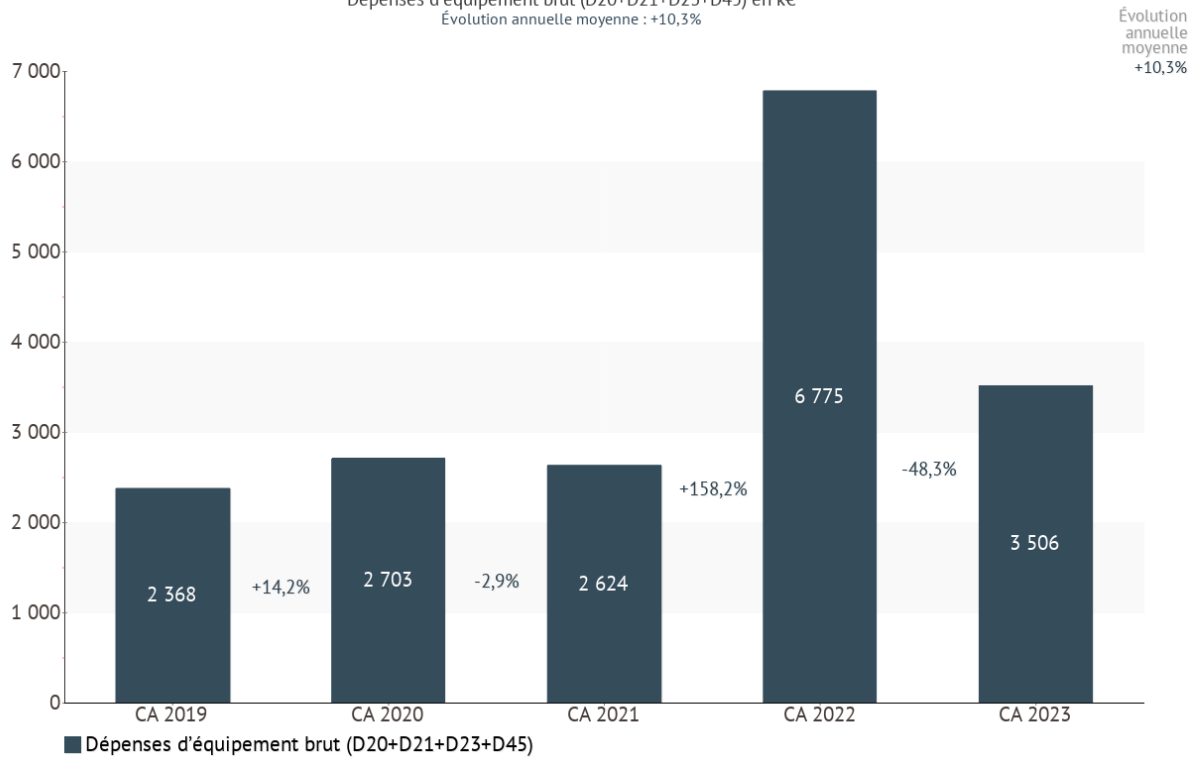
- Voirie communale : 300.000 €
- Entretien des bâtiments : 500.000 €
- Parc automobile : 60.000 €
- Projets ponctuels : 800.000 €

A noter quelques opérations de moindre envergure mais essentielles dans le quotidien des Chevignois, notamment des travaux d'amélioration des conditions d'accueil dans les établissements sportifs, les groupes scolaires et la médiathèque.

Evolution des dépenses d'équipement brut (situation au 21/12/2023)

Après un exercice 2022 exceptionnel, le niveau de dépenses d'équipement 2023 sera également à un niveau supérieur aux années 2019/2020 et 2021 confirmant ainsi la politique volontariste en matière de remise à niveau des équipements et de réalisations d'installations nouvelles.

CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
Dépenses d'équipement brut (D20+D21+D23+D45) en k€
Évolution annuelle moyenne : +10,3%



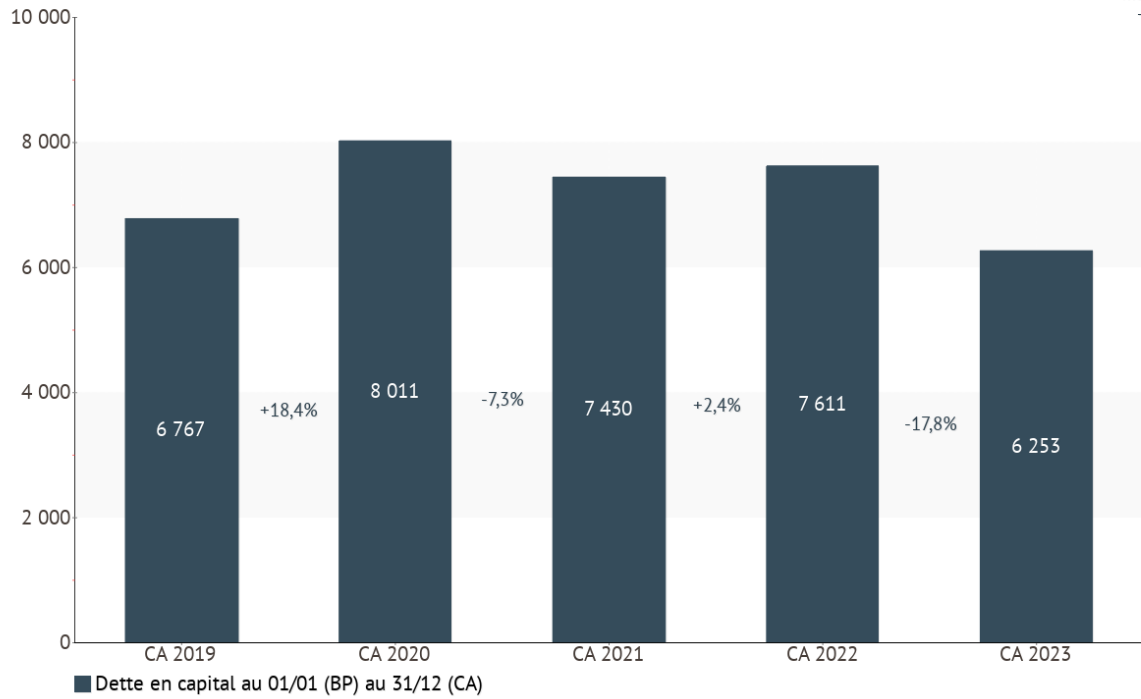
Evolution de notre endettement (situation au 21/12/2023)

Les excédents dégagés sur les exercices antérieurs ont permis d'autofinancer de nombreux investissements sans avoir recours à l'emprunt.

Le programme d'investissement 2024 sera financé par un nouvel emprunt à hauteur d'environ 1.8 M€.

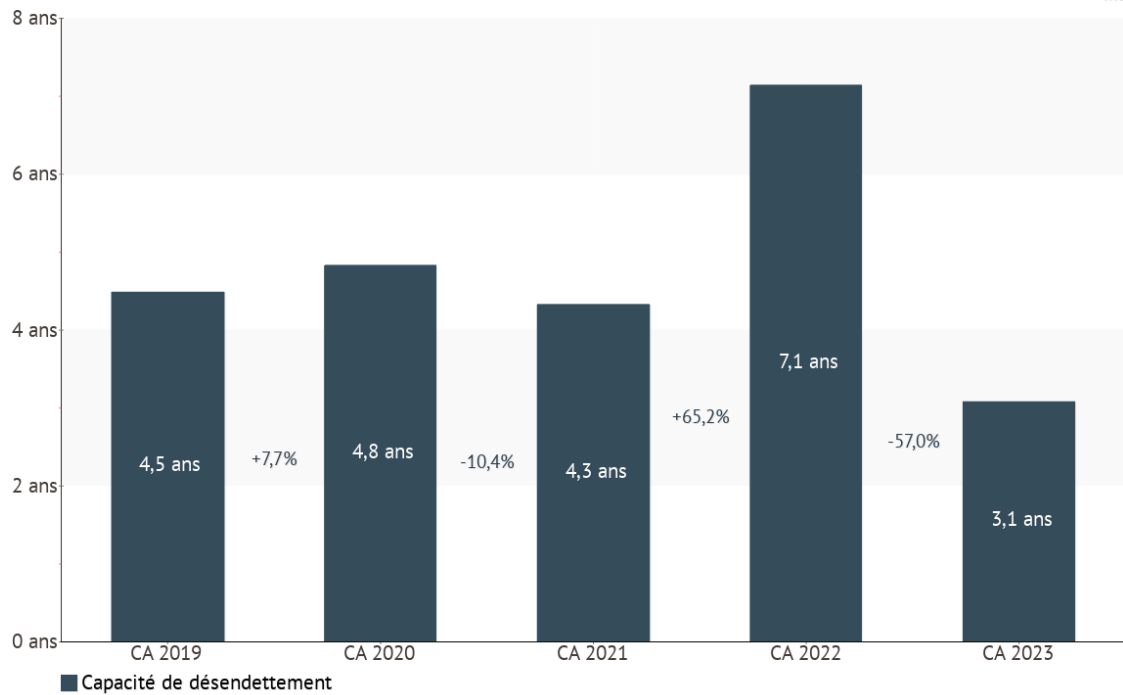
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
 Dette en capital au 01/01 (BP) au 31/12 (CA) en k€
 Évolution annuelle moyenne : -1,95%

Évolution
 annuelle
 moyenne
 -1,95%







CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
 Capacité de désendettement
 Évolution annuelle moyenne : -9%

Évolution
 annuelle
 moyenne
 -9%



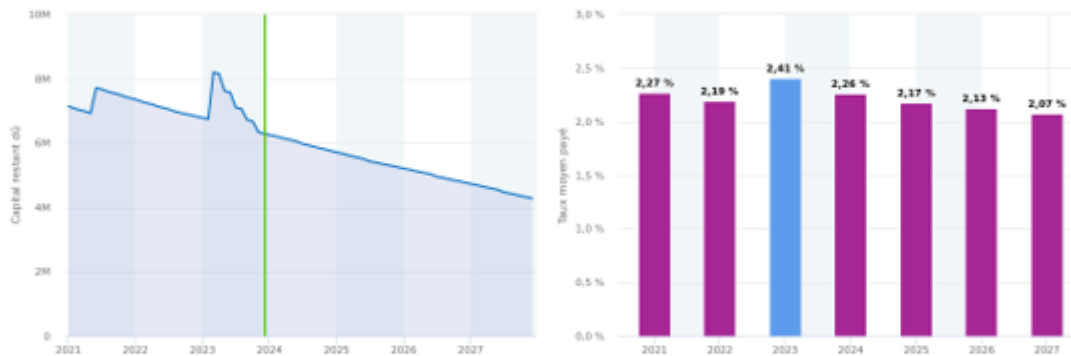
Synthèse

En date du 05/12/2023

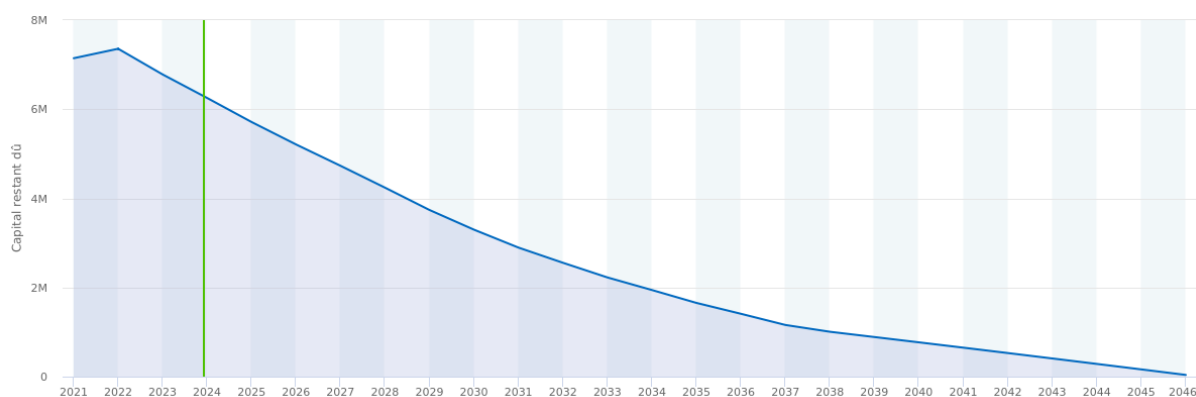
	Nombre de financements	10	6 295 089€ CRD (au 05/12/2023)
	Durée de vie résiduelle	22 ans et 6 mois	
	Durée de vie résiduelle moyenne	14 ans et 10 mois	
	Taux fixe (part de l'encours)	96,04%	2,41% Taux d'intérêt moyen (30E/360, 2023)
	Taux variable (part de l'encours)	3,96%	
	Taux structuré (part de l'encours)	0%	
	Capital	527 K€	698 324€ Annuité (due sur 2023)
	Intérêts	171 K€	
	ICNE au 31/12/2023	12 K€	
	€ster	3,9% ↗ (1,89% au 01/01/2023)	2,55% Taux fixe 15 ans ↘ (2,92% au 01/01/2023)
	Taux fixe 10 ans	2,61% ↘ (3,08% au 01/01/2023)	
	Taux fixe 20 ans	2,48% ↘ (2,76% au 01/01/2023)	

Taux fixes en amortissement trimestriel constant, 30E/360, hors marge bancaire.







EVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DÛ ET DU TAUX MOYEN SUR LES 5 PROCHAINES ANNEES



PROFIL D'EXTINCTION



REPARTITION PAR PRETEUR

Banque		Encours	Nombre de produits en vie	Poids
Crédit Mutuel de Strasbourg		1 978 346,94€	2	31,43%
Société de Financement Local		1 775 524,69€	1	28,20%
Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne		1 373 849,15€	2	21,82%
Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté		918 276,14€	3	14,59%
Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté		249 092,01€	1	3,96%
La banque postale		0,00€	1	0,00%

Au 1^{er} janvier 2024, **le capital restant dû s'élèvera à 6.253.406 €**. Il était de 6.780.730 € au 1^{er} janvier 2023 et de 7.356.941 € au 1^{er} janvier 2022.

2. Les projets 2024

2.1 La réhabilitation du groupe scolaire Buisson Rond

Comme présenté dans le plan pluriannuel d'investissement, une enveloppe de 3.5M€ est identifiée sur le budget 2024. Les travaux vont concerner l'école maternelle dans un premier temps.

2.2 La réhabilitation de l'accueil de l'hôtel de Ville

L'espace de l'accueil de l'hôtel de Ville n'est pas adapté aux attentes légitimes des usagers, notamment en matière de confidentialité et d'accessibilité en ce qui concerne les bureaux du CCAS.

Il y a par ailleurs de l'espace perdu qui pourra être réutilisé afin d'installer de nouveaux bureaux. L'aspect thermique sera également traité, notamment en installant des pompes à chaleur pour le chauffage des locaux, en lieu et place du chauffage gaz.

Des panneaux photovoltaïques seront également installés sur la toiture de la médiathèque.

Une 1^{ère} enveloppe de 540.000 € sera inscrite au budget 2024, représentant 60% du montant total du projet.

2.3 La réalisation d'un skate-park

Equipement attendu par les jeunes Chevignois, nous réaliserons un skate park sur la plaine de la saussaie. Le début d'année 2024 sera consacré à la concertation des futurs pratiquants afin de répondre au mieux au besoin. Le coût du projet est estimé à 225.000 €

2.4 Le relamping des bâtiments communaux

Nous poursuivrons notre politique en faveur de la transition énergétique en procédant au lancement des études préalables en vue du remplacement de l'intégralité de l'éclairage de nos bâtiments communaux par de l'éclairage leds.

En fonction de l'avancée des études, et de l'obtention des subventions espérées (Etat et Conseil départemental), une enveloppe de travaux sera inscrite dans le cadre d'une décision modificative.

2.5 Les autres projets (liste non exhaustive)

Sans faire une liste exhaustive des travaux prévus, nous allons poursuivre les investissements en faveur du cadre de vie des habitants (aménagements divers sur l'espace public), de la sécurité, des conditions de travail des agents communaux, ... :

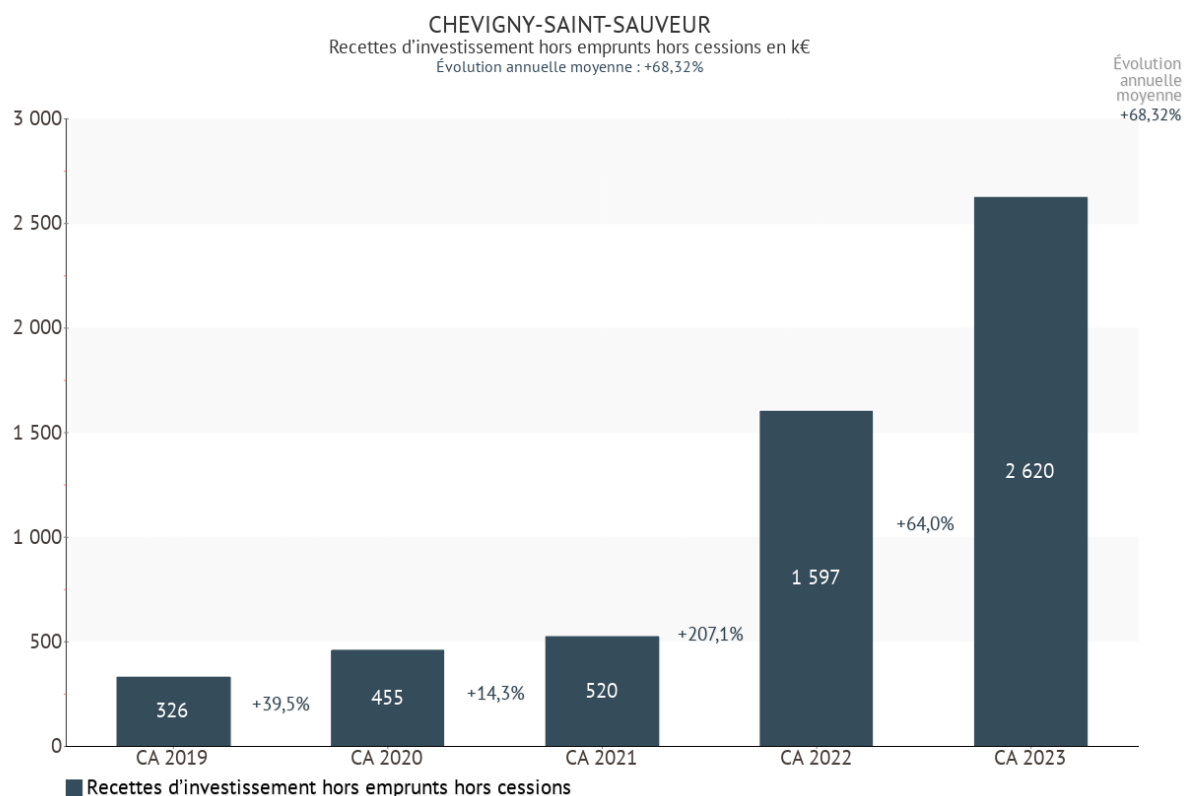
- 575.000 € pour le remboursement des emprunts,
- Lancement des études en vue de la réhabilitation du polygone (80.000 €)
- 30.000 € pour l'isolation phonique du restaurant scolaire Ez Allouères

- 80.000 € pour la mise en place d'une cuve aérienne pour récupérer les eaux de la piscine
- 50.000 € pour la poursuite du développement du parc de caméras de vidéoprotection.
- 100.000 € pour le remplacement des châssis hauts du Cosec.
- Le renouvellement du parc informatique de l'école élémentaire du breuil (24.000 €)
- Le renouvellement des serveurs de la Mairie (125.000 €)

3. Les recettes d'investissement

Les recettes permettant d'équilibrer la section d'investissement sont composées :

- Du virement de la section de fonctionnement : 1.883.000 €
- De l'excédent de fonctionnement capitalisé : 1.285.294 €
- Des subventions obtenues : 1.169.823 €
- Du FCTVA : 830.000 €
- Des opérations d'ordre de transfert : 728.866 €
- De la réalisation d'un emprunt : 1.800.000 €

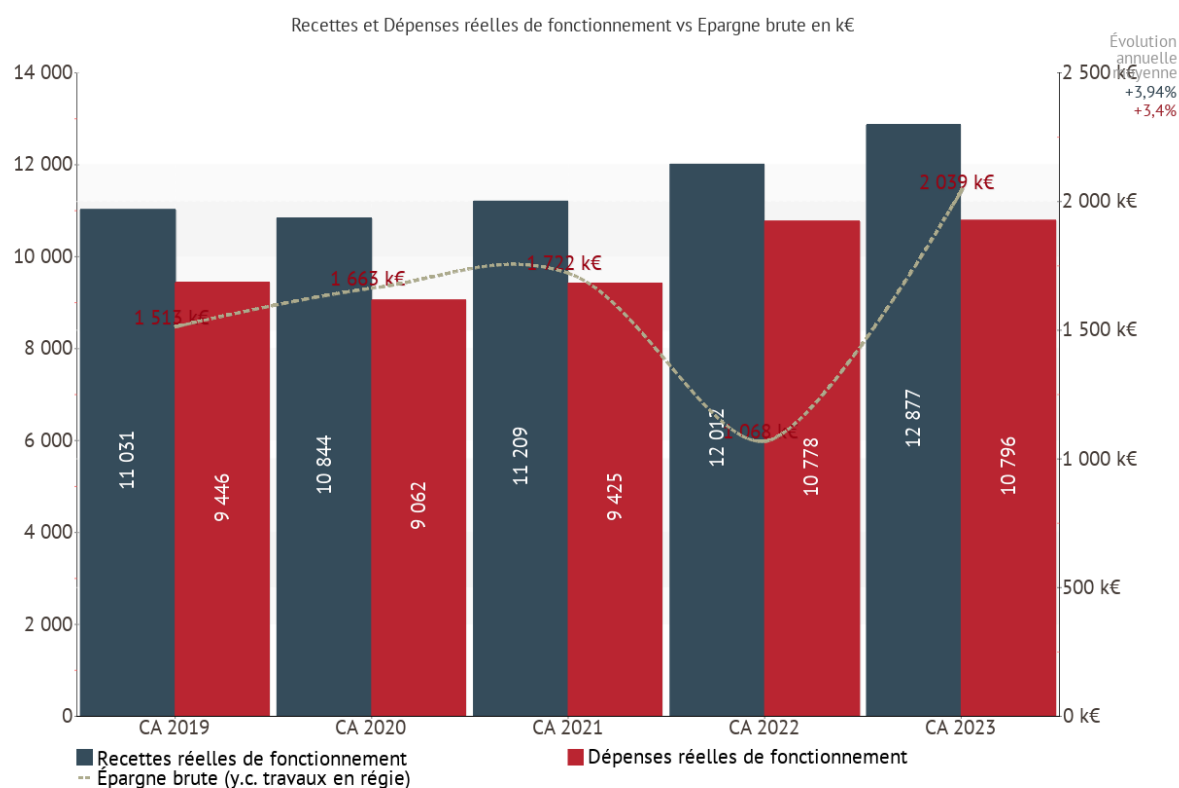


LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement 2024 sera construit sur la base d'une continuité des orientations mises en œuvre depuis plusieurs années c'est-à-dire une maîtrise des dépenses et une optimisation des recettes.

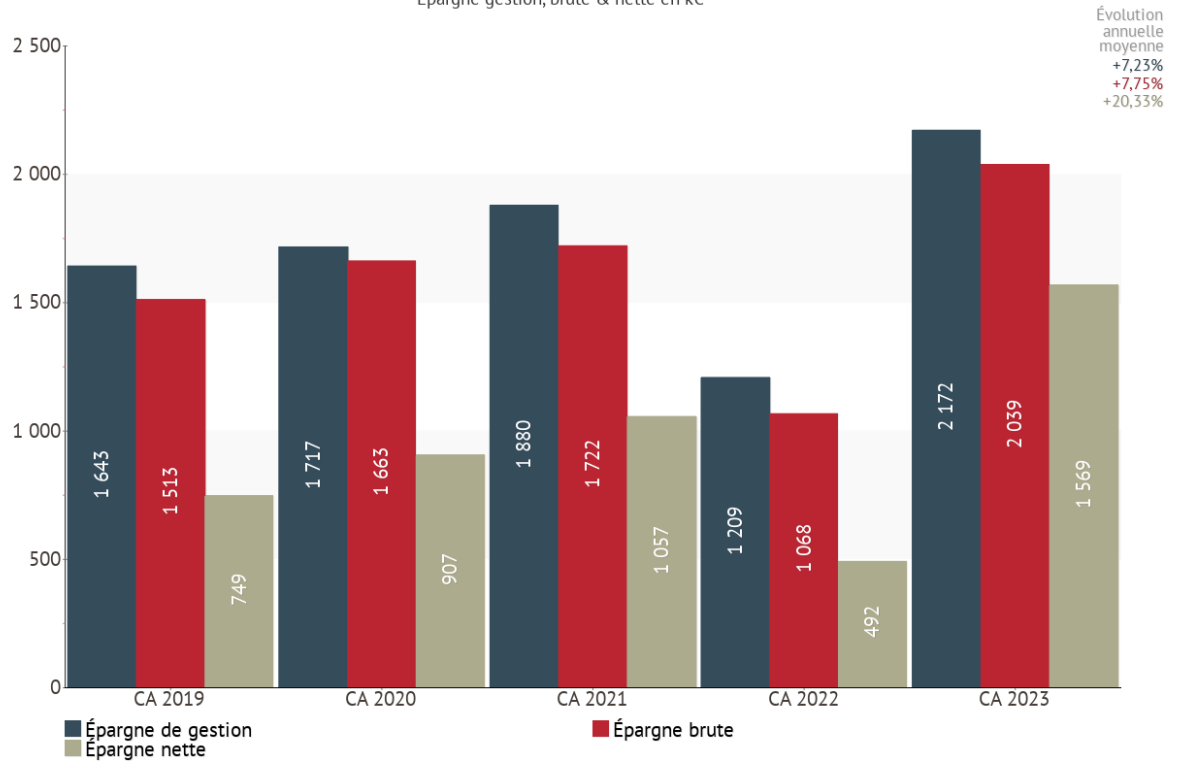
Dans ce cadre, hors virement à la section de fonctionnement, les dépenses devraient augmenter d'environ 4.2%, notamment en raison des charges de personnel (+7.5%).

1. Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement depuis 2019 (situation au 21/12/2023)



Le graphique ci-dessus illustre le constat fait lors du vote du compte administratif 2022 mais également la projection présentée sur l'exécution du budget 2023. Notre épargne brute va retrouver un niveau « normal » notamment grâce à une maîtrise des charges de fonctionnement (diminution de notre consommation énergétique) et au dynamisme de nos recettes de fonctionnement.

CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
Épargne gestion, brute & nette en k€

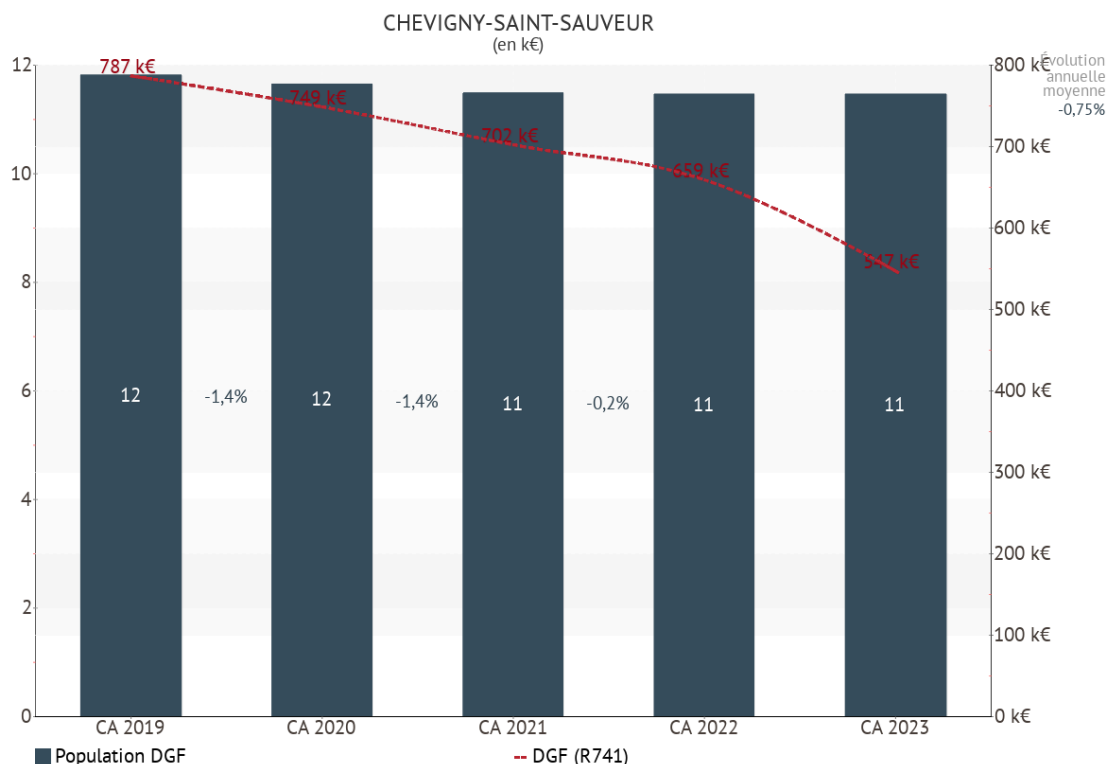


L'épargne brute retrouvée, couplée à effort de désendettement, permet de retrouver un niveau d'épargne nette très favorable.

Principales orientations budgétaires en matière de ressources et de charges de fonctionnement

1.1 Les recettes de fonctionnement : faire mieux avec moins de moyens

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution de la population depuis 2019 comparée à l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat. Ce graphique traduit parfaitement la nécessité de rendre un service aux usagers toujours plus performant mais avec moins de dotations de l'Etat.



- ✓ *Flux financiers et dépenses de transferts avec Dijon Métropole (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire)*

Dépenses obligatoires pour la Métropole, les attributions de compensation ont pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) opte pour le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU) et lors de chaque transfert de compétence entre un EPCI à FPU et ses communes membres.

À ce titre, le montant de l'attribution de compensation n'a pas vocation à évoluer selon la dynamique des impôts ou des charges après leur transfert à l'EPCI. L'évolution des dépenses ou des recettes transférées à l'EPCI est directement supportée par ce dernier.

Conformément au rapport final d'évaluation des charges transférées, le montant de l'attribution versée par la Métropole en 2024 sera de 996 192 €.

Concernant la dotation de solidarité communautaire (DSC), un **produit de 734.051 € sera inscrit au BP 2024** (pour mémoire cette recette s'élevait à 1.192.174 € en 2021).

✓ *La Dotation de Solidarité Urbaine*

Une somme de 201 k€ est inscrite pour 2024.

✓ *Fiscalité directe locale*

Le budget 2024 est construit sans hausse des taux de fiscalité.

Il intègre en revanche la hausse des bases de calcul de la taxe de foncière de 3.9%.

Le produit fiscal 2024 est prévu à hauteur de 8.436M€ contre 8.260 M€ en 2023 soit une hausse de 180.000 €.

CA 2022

Impôts locaux (R731)

CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR- Cartographie

Collectivité	Population	€/hab.	€	Moyenne : 733,19 €/hab.
AHUY	1 585 hab.	636,51	1 008 875 €	
BRESSEY-SUR-TILLE	1 144 hab.	270,02	308 908 €	
BRETENIERE	944 hab.	257,34	242 930 €	
CHENOVE	14 282 hab.	564,88	8 067 583 €	
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	11 451 hab.	476,37	5 454 965 €	
CORCELLES-LES-MONTS	641 hab.	324,13	207 769 €	
DAIX	1 578 hab.	497,22	784 615 €	
DIJON	164 467 hab.	843,51	138 728 971 €	
FENAY	1 704 hab.	396,79	676 129 €	
FLAVIGNEROT	214 hab.	187,29	40 079 €	
FONTAINE-LES-DIJON	9 082 hab.	552,86	5 021 042 €	
HAUTEVILLE-LES-DIJON	1 247 hab.	322,47	402 115 €	
LONGVIC	8 706 hab.	559,32	4 869 454 €	
MAGNY-SUR-TILLE	921 hab.	246,68	227 196 €	
MARSANNAY-LA-COTE	5 407 hab.	700,28	3 786 393 €	
OUGES	1 621 hab.	248,82	403 342 €	
PERRIGNY-LES-DIJON	2 180 hab.	432,49	942 824 €	
PLOMBIERES-LES-DIJON	2 622 hab.	468,07	1 227 290 €	
QUETIGNY	9 523 hab.	576,47	5 489 741 €	
SAINT-APOLLINAIRE	7 676 hab.	486,38	3 733 484 €	
SENNECEY-LES-DIJON	2 025 hab.	575,34	1 165 054 €	
TALANT	12 032 hab.	715,74	8 611 758 €	
Totaux	261 052 hab.	733,19	191 400 517 €	

Comparatif fiscalité/habitant métropole (année 2022)

✓ *Autres recettes fiscales prévisionnelles*

- *La taxe communale additionnelle aux droits de mutation : 200.000 €.
(403.500 € encaissés en 2023)*

Les droits de mutation, aussi appelés droits d'enregistrement, sont les taxes exigibles et perçues au moment d'un achat immobilier. Ces droits sont dus à chaque changement de propriétaire d'un bien immobilier qu'il s'agisse d'une vente (on parle alors de droits de mutation à titre onéreux) ou d'une donation (on parle de droits de mutation à titre gratuit).

- La TCFE (Taxe sur la consommation d'électricité) : 200.000 €
- La TLPE (Taxe sur les publicités extérieures) : 70.000 €

✓ *Autres recettes*

- *Le produit des services : 866.700 €.*
- *La Caisse d'Allocations Familiales : 382.500 €*
- *Le revenu des immeubles : 75.900 €*

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement : objectif stabilité

Le tableau ci-dessous permet de situer la commune de Chevigny-Saint-Sauveur en matière de dépenses de fonctionnement par habitant pour les communes de même strate au sein de la métropole (chiffres CA 2022)

CA 2022

Dépenses réelles de fonctionnement
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR- Cartographie

Collectivité	Population	€/hab.	€	Moyenne : 1 235,82 €/hab.
CHENOVE	14 282 hab.	1 636,51	23 372 580 €	
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	11 451 hab.	941,21	10 777 811 €	
QUETIGNY	9 523 hab.	1 263,86	12 035 759 €	
TALANT	12 032 hab.	1 018,37	12 253 080 €	
Totaux	47 288 hab.	1 235,82	58 439 230 €	

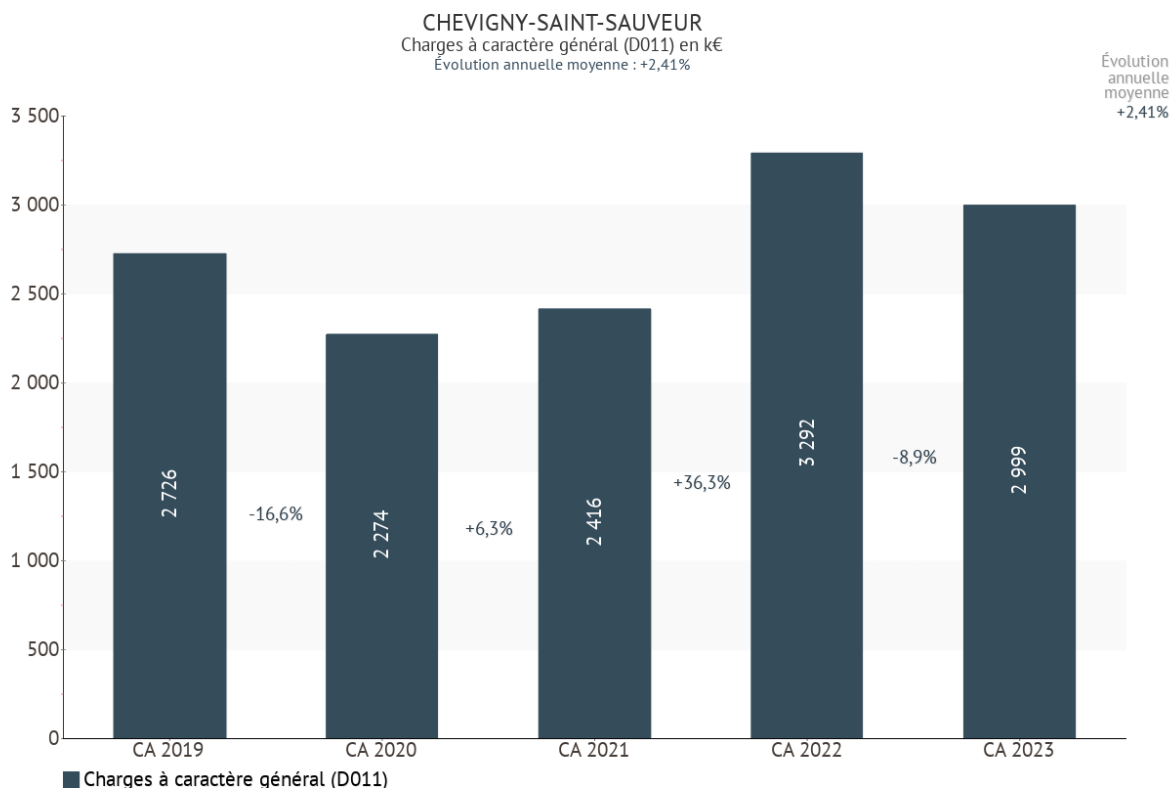
1.2.1 La maîtrise des charges de fonctionnement malgré l'inflation et la hausse des charges de personnel

A périmètre constant (hors virement à la section d'investissement), le niveau global des dépenses de fonctionnement passe de 12.27 M€ à 12.8 M€ (soit une hausse de 4.29%).

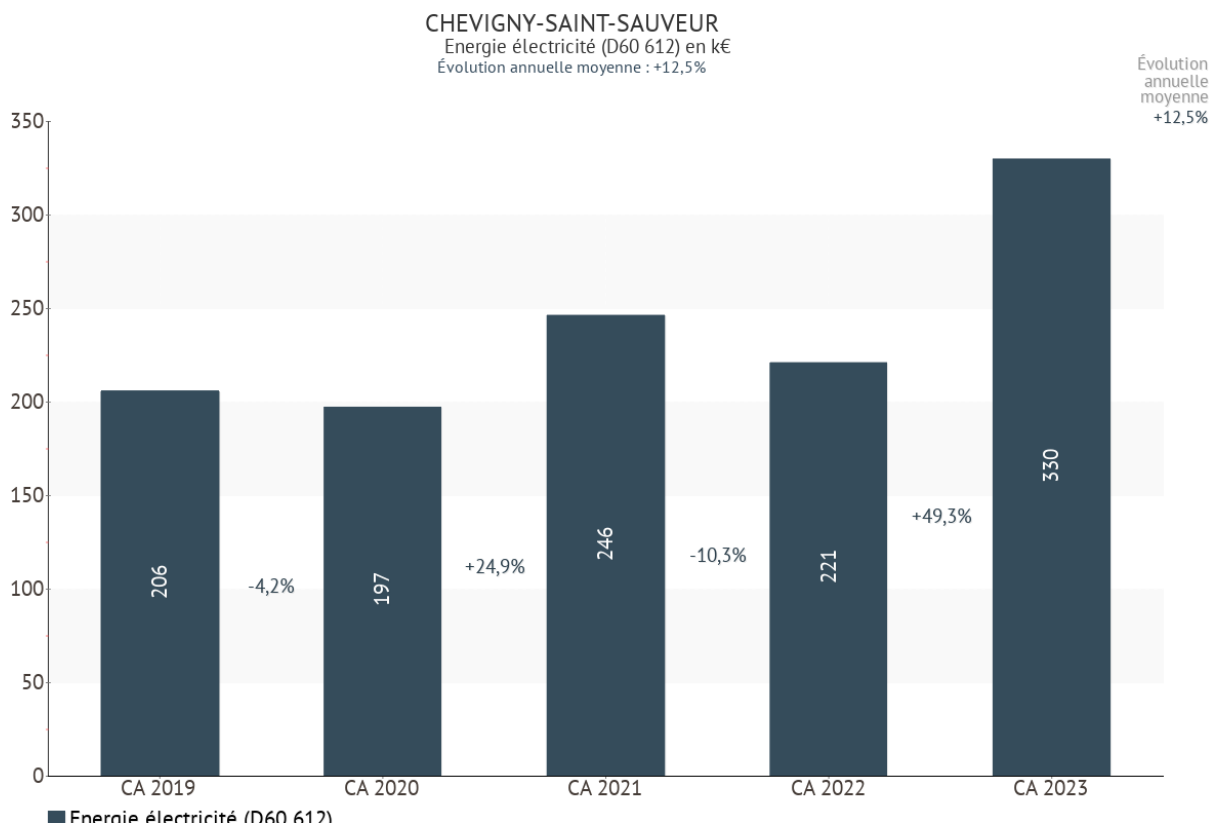
Sur cette hausse de 530.000 €, 482.000 € concernent les charges de personnel :

- Hausse du point d'indice,
- Attribution de 5 points d'indice au 1/01/2024
- Mise en place de la participation protection sociale.

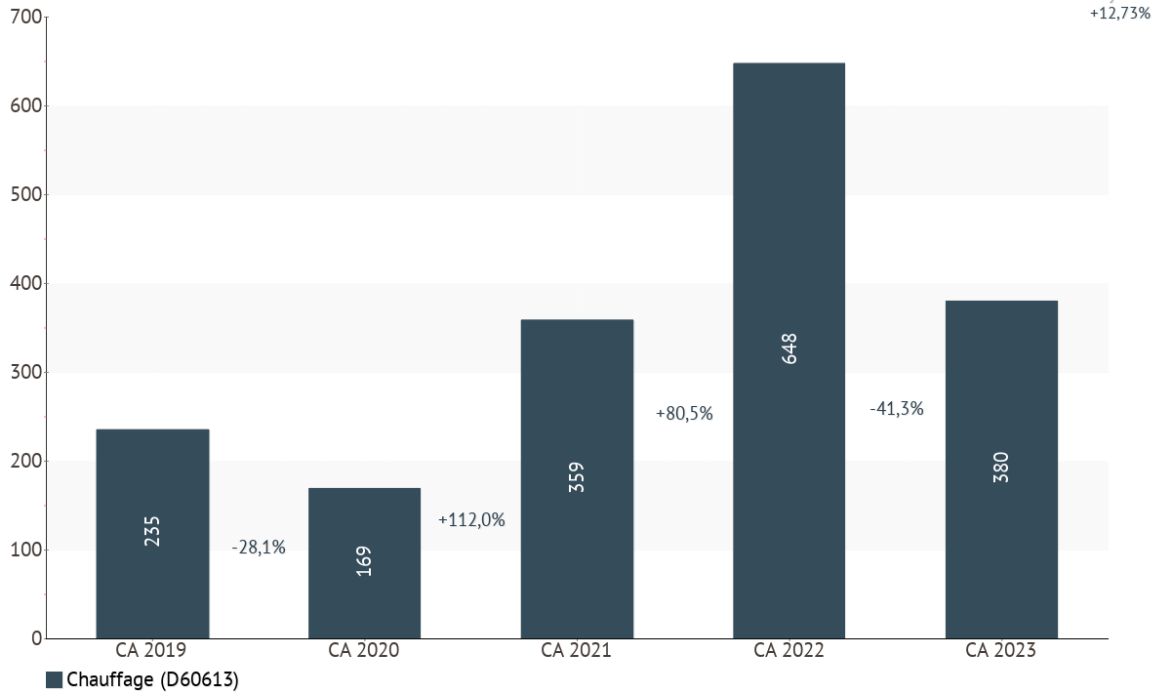
Les charges à caractère général n'augmentent que de 1.74% (+ 64.000 €) traduisant la bonne maîtrise de ces dépenses, notamment énergétiques.



Situation au 21/12/2023



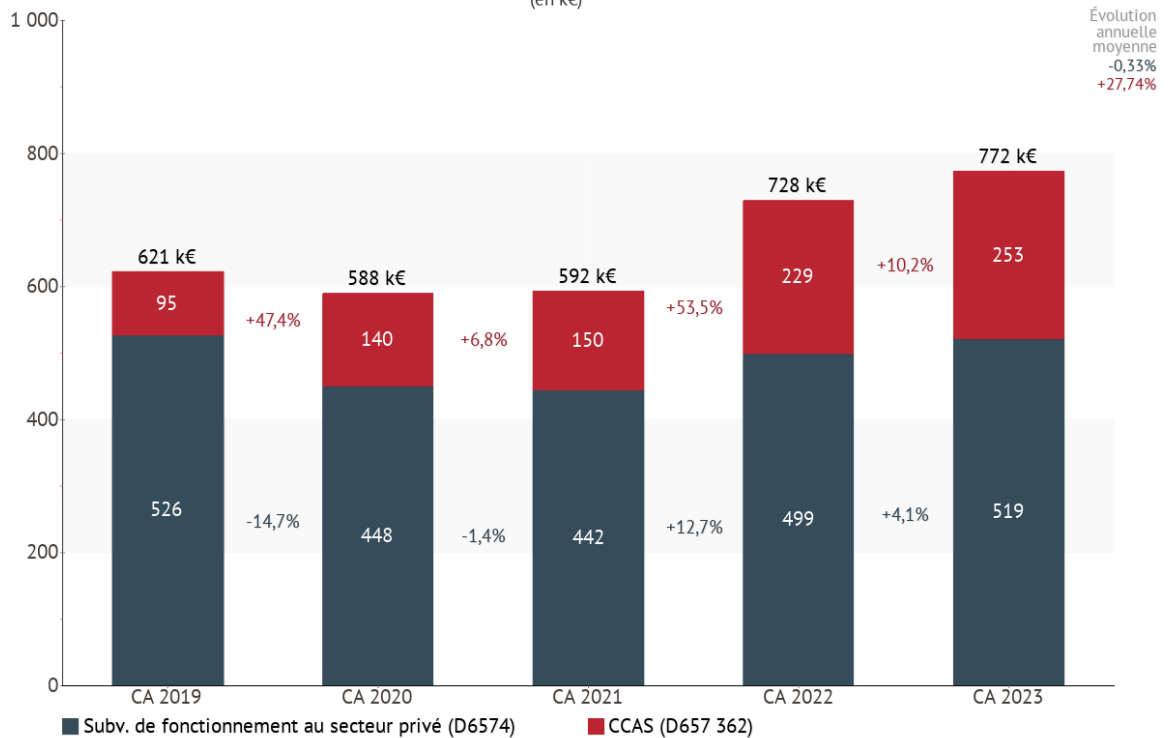
CHEVIGNY-SAINI-SAUVEUR
Chauffage (D60613) en k€
Évolution annuelle moyenne : +12,73%



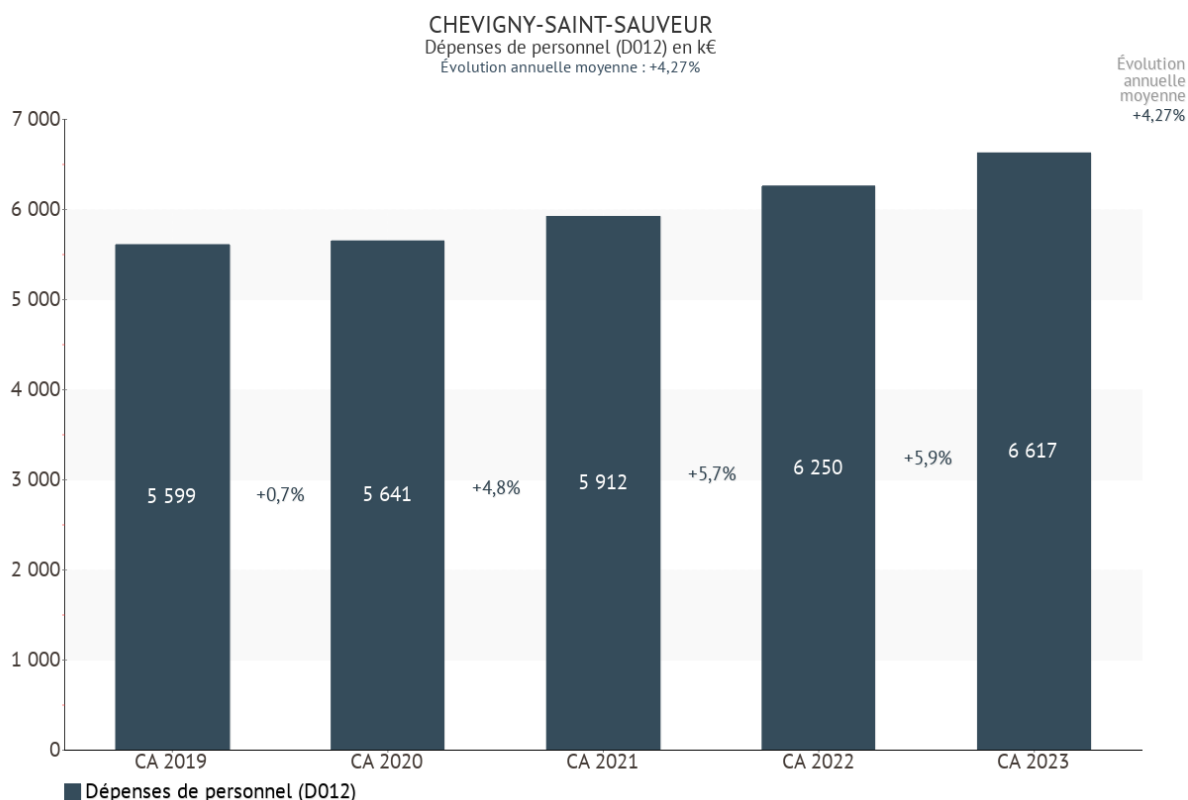
Situation au 21/12/2023

Au titre des dépenses de fonctionnement, il est prévu de maintenir le niveau global de subventionnement des associations ainsi que le montant de la subvention allouée au CCAS.

CHEVIGNY-SAINI-SAUVEUR
(en k€)

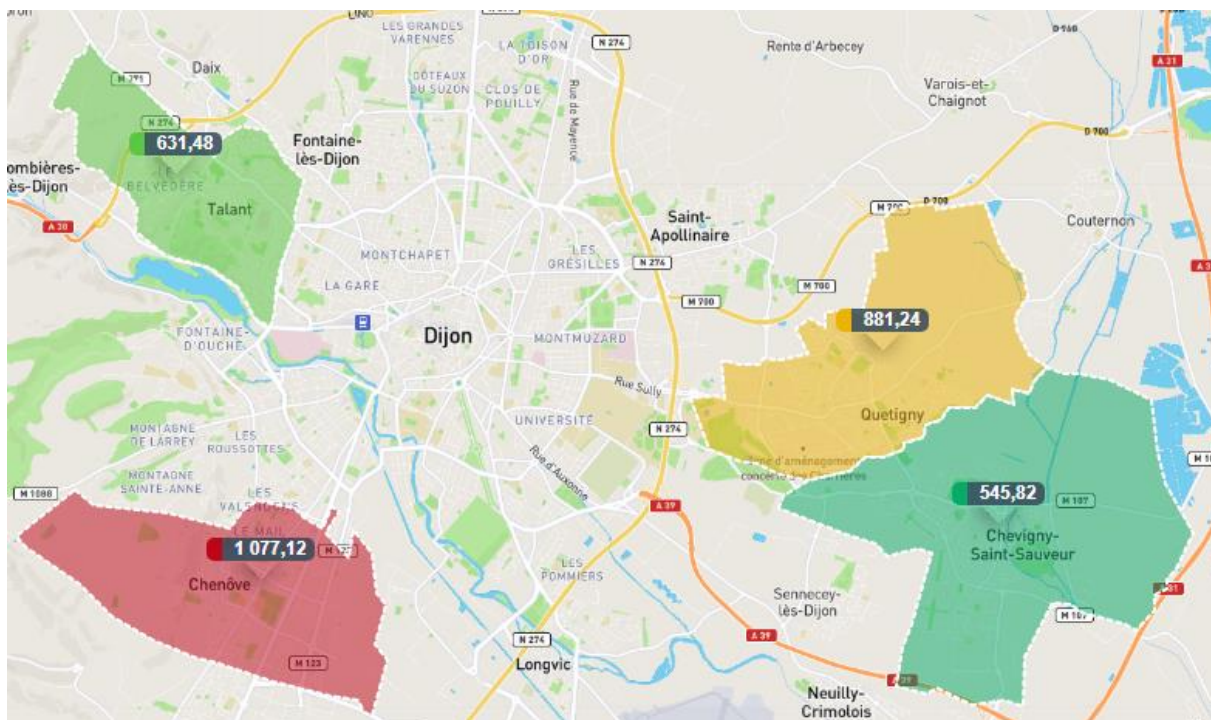


Une masse salariale qui augmente mais qui reste à un niveau inférieur à la moyenne de la strate



Rapportée au nombre d'habitants (11451 habitants – population DGF 2022), la masse salariale pour la commune est de 577 € en 2023.

En 2024, rapportée au nombre d'habitants, la masse salariale devrait représenter pour les Chevignois un coût de 600 € par habitant. Ce coût reste largement inférieur au coût moyen des communes de la même strate.



Dépenses de personnel 2022/habitant

1.2.1.1 Mesures impactant le budget communal

- **la hausse du point d'indice des fonctionnaires**

La hausse de 1.5% décidée en 2023 impacte le budget 2024 sur une année pleine. Pour mémoire elle fait suite à une hausse de 3.5% en 2022 et à une revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2023.

A noter : L'augmentation de la valeur du point d'indice a des conséquences sur le montant d'autres éléments de rémunération, en particulier le Supplément Familial de Traitement (SFT), la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI), le complément de traitement indiciaire (CTI), le taux des heures complémentaires, le taux des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS), etc.

- **l'attribution de points d'indice majoré différenciés** pour les indice bruts 367 à 417 depuis le 1^{er} juillet 2023 (application sur une année pleine au 1^{er} janvier 2024)
- **l'article 2 du décret du 28 juin 2023** attribue 5 points d'indice majoré à l'ensemble des fonctionnaires à compter du 1^{er} janvier 2024
- **La progression naturelle des carrières des fonctionnaires**

Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) positif est un phénomène qui contribue à l'évolution à la hausse de la masse salariale du fait des avancements d'échelons et de grades, ou de la promotion interne. Cette augmentation naturelle des

rémunérations liée à l'ancienneté ou à l'augmentation de la technicité des fonctionnaires découle du statut et permet ainsi une progression de la carrière des agents. Son coût est relativement stable dans le temps (hors changements de périmètres) et est estimé en année pleine à 30 000€ à la mairie de Chevigny-Saint-Sauveur en 2024.

- **La participation employeur à la protection sociale.**

Par délibération en date du 13 décembre 2023, le conseil municipal a approuvé l'instauration, par anticipation, de la participation employeur à la protection sociale. Le montant global de cette participation est estimé à 70.000 €

-les mouvements prévisionnels de personnel en 2024

La réorganisation des services et certaines décisions de non-remplacement permettent de maîtriser la masse salariale.

➔ Les dépenses supplémentaires :

- Recrutement d'un policier municipal,

➔ Les dépenses en moins :

- Départs en retraite : 3 agents (dont deux pour lesquels le remplacement a été anticipé en 2023) et un sans remplacement.

Favoriser l'insertion professionnelle et la formation des jeunes

4 apprentis sont recrutés au sein des services municipaux (petite enfance, informatique, espaces verts et communication).

Par ailleurs, de nombreux jeunes en recherche de stages sont accueillis au sein des différents services municipaux.

Structure des effectifs municipaux, temps de travail et action sociale

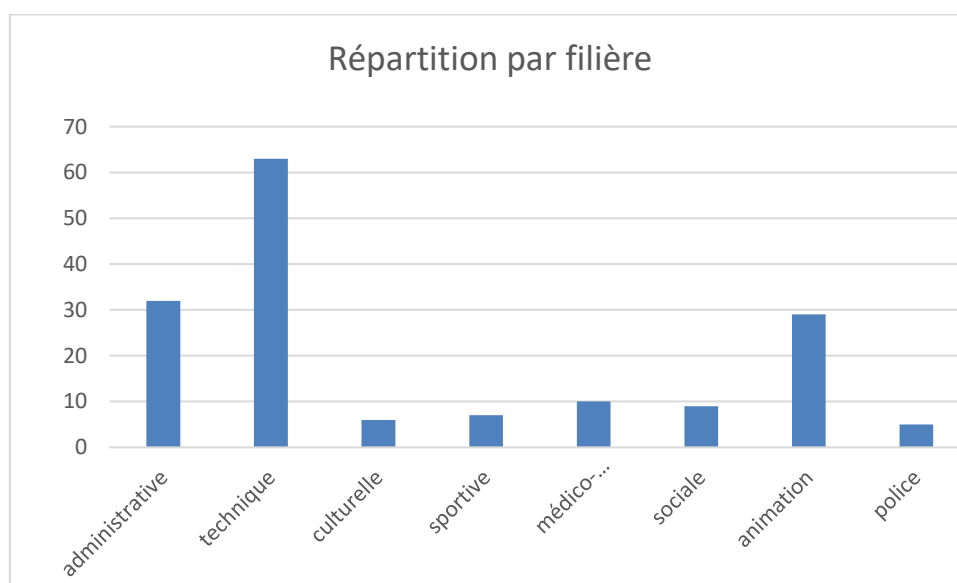
Les effectifs de la collectivité : 159 agents (hors vacataires)

Effectifs 01/01/2024	Au	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Contractuels non permanents (publics/privés)
En nombre		126	8	25
En ETP		120.80	6.40	13.12

Le recours aux contrats vacataires suit les différentes saisons et les besoins des services (temps scolaire ou non, manifestations exceptionnelles, travail saisonnier) et touche les secteurs suivants : Animation, piscine municipale, pôle technique, service entretien et restauration scolaire. L'estimation annuelle de recrutement des vacataires est d'une quinzaine d'Equivalents Temps Plein (ETP).

Répartition par filière et par statut :

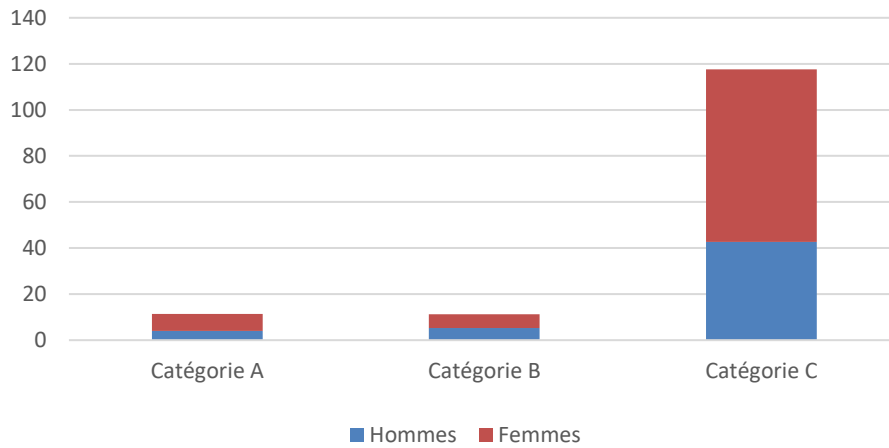
Filières	Fonctionnaires	Contractuels droit public + droit privé (emplois aidés)	Total	
			En nombre	En ETP
Administrative	28	4	32	30.40
Technique	58	5	63	60.30
Culturelle	3	2	5	3.60
Sportive	5	2	7	6.50
Médico-sociale	10	0	10	9.50
Sociale	8	1	9	8.60
Animation	10	19	28	17.42
Police	4	0	4	4
Total	126	33	159	140.32



Répartition par catégorie et par genre :

Fonctionnaires et contractuels	Homme	Femme
Catégorie A	4	7.4
Catégorie B	5.31	6
Catégorie C	42.6	75.01
TOTAL	51.97	88.41

Répartition par sexe et catégorie



Éléments de dépenses de personnel 2023

Article	Libellé	Budget 2023	Total
64	DÉPENSES DE PERSONNEL		6 144 897,23
641	RÉMUNÉRATIONS DU PERSONNEL		4 436 529,18
6411	PERSONNEL TITULAIRE		3 469 544,10
			2 828
64111	1-REMUNERATION TITULAIRES		803,17
64112	1-SFT NBI IR		38 972,08
64113	1-CREATION AUTOMATIQUE		23 931,07
64118	1-PRIMES DIVERSES		577 837,78
6413	PERSONNEL NON TITULAIRE		931 947,64
64131	1-REMUNERATION NON TITULAIRES		788 614,23
64132	1-CREATION AUTOMATIQUE		4 162,53
64138	Autres indemnités (pour le personnel non titulaire sur emplois permanents)		139 170,88
6416		6416	1 936,30
64168	1-AUTRES EMPLOIS INSERTION		1 936,30
6417	1-CREATION AUTOMATIQUE		33 101,14
64171	1-REMUNERATION APPRENTIS		3 845,88
			1 706
645	CHARGES DE SÉCURITÉ SOCIALE ET PRÉVOYANCE		585,00
6451	1-SECURITE SOCIALE		724 627,06
6453	1-RETRAITE		943 229,09
6454	1-ASSEDIC		37 838,44
6457	1-CREATION AUTOMATIQUE		890,41
648		648	1 783,05
6488	Autres charges diverses de personnel		1 783,05
TOTAL 63+64			6 355 365,99
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		175 443,12
653	INDEMNITÉS, FRAIS DE MISSIONS ÉLUS		175 443,12

Formation des agents municipaux :

La commune poursuit ses efforts en matière de formation des agents. En 2023, 104.088 € ont été consacrés à la formation

Les formations concernent essentiellement de la professionnalisation (Caces, nacelles, habilitations électriques, ...), de l'apprentissage (4 apprentis), des formations liées à la petite-enfance et à la parentalité et la formation des managers.

Durée de travail effective dans la commune :

La durée de travail légale est de 35 heures par semaine au sein de la collectivité. Un régime d'annualisation de temps de travail, validé en comité technique, s'applique sur certains services de la collectivité (Entretien des locaux et restauration scolaire, Enfance jeunesse, services techniques, ...). Tout en travaillant le même volume horaire annuel que les agents effectuant 35h par semaine, les agents annualisés effectuent des semaines au-delà de 35h lorsque le bon fonctionnement du service l'exige et bénéficient de récupérations à d'autres moments au cours de l'année (semaines allégées, jours de récupération).

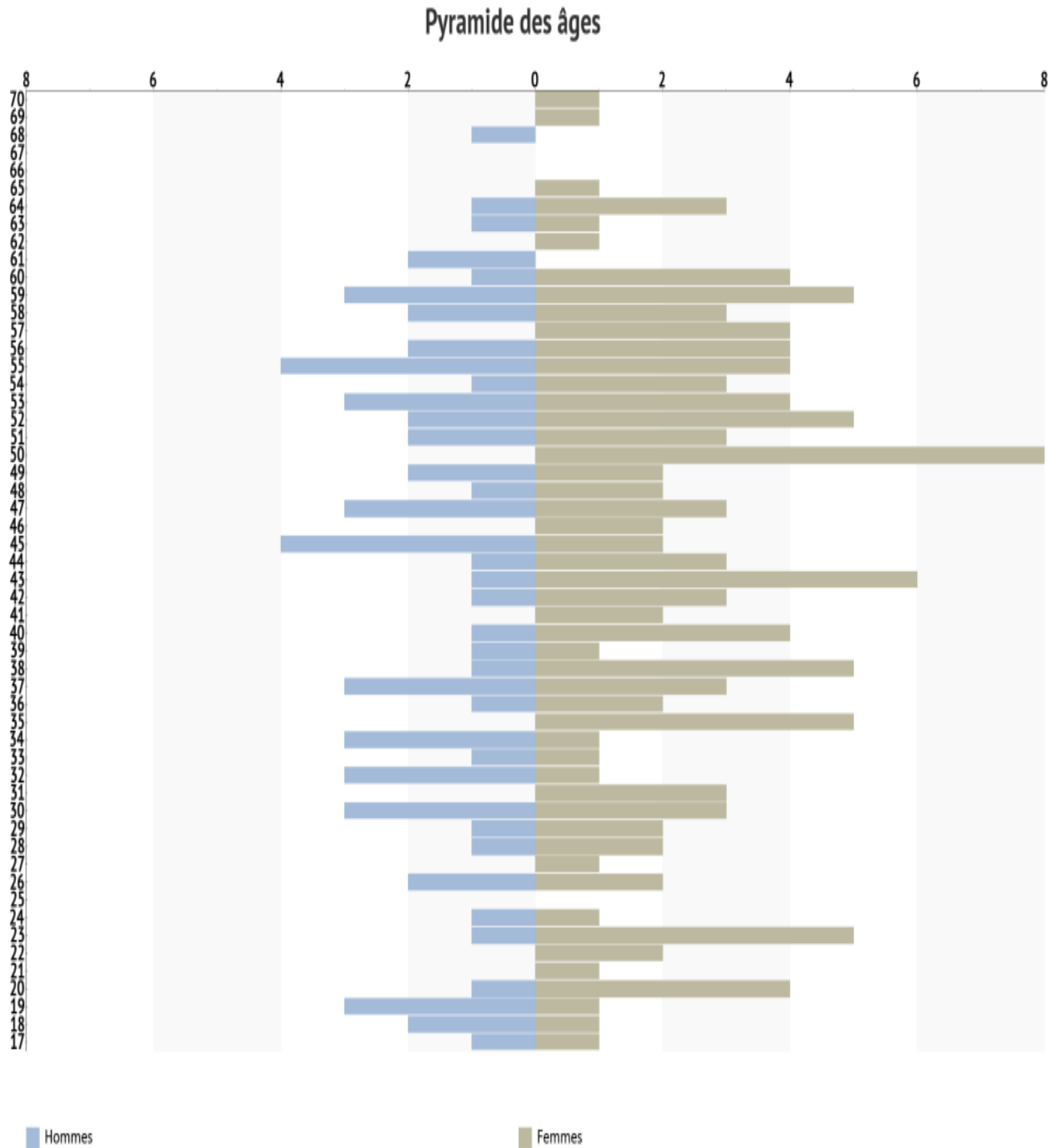
Dans le cadre de la mise en œuvre des 1607 heures de travail effectif, le temps de travail des agents municipaux est suivant les cas :

- ➔ Annualisation sur la base de 1607 heures
- ➔ Durée hebdomadaire de 36 heures avec l'octroi de 6 jours de RTT,
- ➔ Durée hebdomadaire de 37 heures avec l'octroi de 12 jours de RTT
- ➔ Durée hebdomadaire de 39 heures avec l'octroi de 23 jours de RTT

La pyramide des âges :

Novembre 2023

Pyramide des âges



6.3 ZAC 6 NA

Ce budget annexe sera clôturé dès le vote du CA 2023 et son excédent transféré au budget principal (2.3 M€)